

**Sujet :** [INTERNET] Observations Enquête Publique - Monaco Logistique - CARROS // Arrêté préfectoral n°16939 du 14/04/2022

**De :** >

**Date :** 17/06/2022 à 16:18

**Pour :** ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr

4 pièces jointes au courriel :

- Atmosud 2020 : bilan\_srn\_2020
- 22\_06\_17 - Capture 2 micro crèches Pomme de Pin et Pomme d'Api - Carros
- 22\_06\_17 - Capture Convocation CM Carros du 14\_06\_22
- DOSSIER CM 14.06.22

Madame, Monsieur,

Par le présent mail, je fais part de mon opposition au projet d'augmentation de stockage de la société Monaco Logistique située sur la commune de Carros (06510).

Les raisons sont les suivantes :

**1) Manque d'information fournie aux élus du Conseil Municipal de Carros du 14/06/22.**

Le dossier de séance ne contient que la délibération et les arrêtés préfectoraux, aucun autre document n'a été fourni aux élus, pas même les synthèses du projet.

Les élus ont donc été contraints de faire les démarches nécessaires pour obtenir cette information.

**Les 7 élus de l'opposition ont été au courant de cette délibération, lors de l'envoi des convocation via la plateforme STELA, le 08/06/22 à 18h00.**

**2) Manque d'information des habitants de Carros.**

La municipalité n'a pas communiqué l'avis d'enquête publique via les canaux habituels à l'ensemble de la population :

- site internet de la Ville <https://www.ville-carros.fr/>
- page Facebook Ville Carros
- bulletin municipal (distribué mensuellement dans les boîtes aux lettres)

Est-ce bien raisonnable de se contenter des strictes communications réglementaires pour la consultation publique des habitants d'une ville de plus

de 12 000 habitants ?

Les habitants doivent-ils se rendre chaque semaine en Mairie pour consulter les avis afin de pouvoir faire valoir leurs droits ?

Pour le PLUm, l'avis d'enquête publique a été relayé via la page Facebook Ville Carros, alors que cela n'est pas prescrit par l'arrêté préfectoral.

**Ces faits conduisent à penser que la Municipalité n'avait pas l'intention de communiquer largement l'avis d'enquête publique de Monaco Logistique.**

### **3) La disposition en Mairie du dossier de consultation induit en erreur de nombreuses personnes.**

La concomitance de 2 enquêtes publiques, celle-ci et celle pour le PLUm, dont les postes de consultation sont proches, ont abouti à une confusion des 2 registres d'observations mis à disposition du public.

De nombreuses personnes se sont déplacées pour faire des observations et celles-ci ont été notées par erreur dans le registre du PLUm.

**Afin que les avis soient exhaustifs, je vous saurai gré de réintégrer ces observations à l'enquête publique de Monaco Logistique.**

### **4) Aucune étude d'impacts ou modélisation n'a été effectuée en combinant l'ensemble des risques induits par l'augmentation de stockage.**

**5) Erreur de données dans la délibération 5.3.** Avis à la demande d'autorisation environnementale déposée par « MONACO LOGISTIQUE » en date du 31 décembre 2020, pour l'exploitation d'une installation de stockage de produits dangereux et non dangereux, située au 3 711 m 1ère avenue/4e avenue à Carros (Cf page 19 et 20 - PJ DOSSIER CM 14.06.22)

Le 7ème considérant, "Considérant que les premières habitations carrossoises se trouvent à une distance éloignée du site. Le quartier le plus proche est le quartier des Plans qui se trouve sur les hauteurs du coteau à environ 330 mètres à vol d'oiseau, avec un dénivelé d'environ 50 mètres." indique une distance de 330 mètres alors que le document **7-etude-impact**, paragraphe 3.6.2.2 Habitats page 60, indique "Les habitations les plus proches sont à **220 m** du site."

**Cette erreur est de nature à fausser le jugement des élus, d'autant plus qu'il s'agit du seul document fourni par la Municipalité.**

### **6) Erreur dans le document 7-etude-impact paragraphe 3.6.2.4 Activités industrielles et artisanales**

Dans le tableau listant les établissements industriels situés sur la commune de Carros et comportant des installations classées soumises à autorisation ou enregistrement est fait mention de **PRIMAGAZ, soumis à autorisation et**

## **Seveso Seuil Haut.**

Or le départ de cette entreprise était connue et actée depuis le 07/01/20, lors de la réalisation de l'étude d'impact de décembre 2020. **Elle ne pouvait donc pas figurer en tant que telle dans ce rapport et encore moins servir de justification au passage en SEVESO seuil Haut de Monaco Logistique.**

<https://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/css-du-07-01-2020-a11139.html>

Les médias locaux ont relayé l'information :

<https://www.nicematin.com/environnement/180-tonnes-de-propane-y-sont-entreposees-le-site-a-haut-risque-primagaz-quittera-carros-fin-2020-au-grand-soulagement-des-riverains-419804>

**Cette information était largement connue et donc ne pouvait être ignorée par Monaco Logistique.**

### **7) Erreur dans le document 7-etude-impact paragraphe 3.7.2.4 Odeurs**

"Il n'y a pas de surveillance des odeurs dans la zone industrielle de Carros, ni de nuisances olfactives avérées."

Des nuisance olfactives sont avérées dans la zone industrielle de Carros provenant de la SCERM, telles que décrites dans le rapport annuel ATMOSUD de 2020.

**Les habitants sont déjà victimes de ces nuisances. Il n'est pas nécessaire d'ajouter le risque SEVESO à leur porte.**

### **8) Document 7-etude-impact 5.3.4.1 Activité économique**

"La réalisation du projet n'aura pas d'impact direct sur l'activité économique. En effet, les effectifs du site ne seront pas significativement modifiés dans le cadre de la réalisation du projet. Pour mémoire, Monaco Logistique emploie 19 personnes sur son site de Carros."

L'augmentation du stockage de Monaco Logistique ne permettra en aucune façon le développement économique de Carros. Aucun emploi ne sera créé.

**9) Lors de l'incendie de 2017 dont Carros a été victime, l'évacuation de la zone industrielle via le pont Charles Albert et le pont de la Manda a engendré en engorgement des voies de circulation, rendant extrêmement difficile l'accès des secours.**

**L'expérience malheureuse de 2017 doit être capitalisée pour revoir ces délais de secours et pouvoir réévaluer l'atténuation du risque explosion / incendie en conséquence.**

**10) Dans le périmètre du kilomètre sur la commune de Carros, se situent :**

- une école primaire Simone Veil 1111 route des Plans accueillant 180 enfants cette année et 238 pour la rentrée prochaine. La construction était finalisée en septembre 2020. Les enfants l'ont intégrée en avril 2021.
- 2 micro-crèches Pomme de Pin et Pomme d'Api situées boulevard de la République, au-dessus de la supérette SPAR.
- 6 grands ensembles de logements collectifs dont Village Saint Pierre, Le Pré Carré, Le Park Ste Estelle, Les Oliviers et 1 en construction

Vue l'augmentation exponentielle de la population comprise dans ce périmètre et la seule voie rapide d'évacuation représentée par le boulevard de la République qui rejoint la ZA de la Grave en contre-bas du coteau, **le principe de précaution doit être appliqué.**

En cas d'accident du site Monaco Logistique, l'ensemble de cette population sera directement exposée.

**10) La présence d'un établissement SEVESO seuil haut sera mentionné aux diagnostics lors des ventes des biens immobiliers.**

Cette mention obligatoire est de nature à déprécier les valeurs des biens actuellement détenus par la Carrossois.

**Aucune compensation de cette dépréciation ou de la présence d'un site SEVESO n'est à ce jour prévu pour les habitants de Carros.**

Je refuse le risque, si minime soit-il, pour moi et l'ensemble des Carrossois. J'ai voté contre l'avis favorable du Conseil municipal le 14/06/22.

Le risque pour Lubrizol était improbable.

Le Titanic était insubmersible.

**Carros et les Carrossois n'ont aucun intérêt, ni environnemental, ni économique, ni financier, ni sanitaire à l'augmentation du stockage de Monaco Logistique.**

**Bien au contraire, ce projet n'apporte que dégradation de la qualité de vie et risques supplémentaires sur la santé et l'environnement, notamment sur la ressource en eau.**

**Par mesure de précaution, l'autorisation pour ce projet doit être refusée.**

Madame Marie-Christine Lepagnot

Conseillère Municipale Carros.

—22\_06\_17 - Capture 2 micro crèches Pomme de Pin et Pomme d'Api - Carros.JPG

Nos micro-crèches - Univers des petits

Non sécurisé | universdespetits.fr/nos-micro-creches/

<b>ARC-EN-CIEL</b> 75 Avenue Cyrille Besset 06800 CAGNES-SUR-MER	<b>KIRIKOU</b> 77 Avenue Cyrille Besset 06800 CAGNES-SUR-MER	<b>LE PETIT BAOBAB</b> 30 bis, Avenue Estienne d'Orves 06000 Nice
<b>En savoir +</b>	<b>En savoir +</b>	<b>En savoir +</b>
<b>LES PETITS SOLEILS</b> 102 Avenue de Grasse 06800 CAGNES-SUR-MER	<b>POMME D'API</b> 20 Boulevard de la République 06510 CARROS	<b>POMME DE PIN</b> 20 Boulevard de la République 06510 CARROS
<b>En savoir +</b>	<b>En savoir +</b>	<b>En savoir +</b>

—22\_06\_17 - Capture Convocation CM Carros du 14\_06\_22.JPG

Accueil > Convocation > Liste des convocations reçues > Convocation reçue

### CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2022

Document de la convocation  
CONVOCATION CM 14.06.22.pdf 124.0 Ko

Annexe(s)  
AP 16939 MONACO LOGISTIQUE.pdf 950.2 Ko

Date de la séance  
14/06/2022 à 18:30

CM ODJ 14.06.22.pdf 147.3 Ko

Type d'assemblée  
Conseil Municipal

CR CM 06.04.2022 SIGNE.pdf 1.1 Mo

Lieu de l'assemblée  
Hôtel de ville - salle du conseil municipal

CR CM 26.04.2022 SIGNE.pdf 1.5 Mo

Poids total  
5.0 Mo

DOSSIER CM 14.06.22.pdf 1.2 Mo

Voir moins d'annexes

Télécharger tous les documents

Procuration  
Téléchargez la procuration

### Envoi

Convocation envoyée par  
Audrey GIMENEZ

Date d'envoi  
08/06/2022 à 18:00

### Ma réponse

Serez-vous présent?  Présent  Absent  Procuration

Commentaire

Commentaire

2500 caractères autorisés maximum (2500 restants)

Enregistrer mon commentaire

### Historique



Pièces jointes :

- 22\_06\_17 - Capture 2 micro crêches Pomme de Pin et Pomme d'Api - Carros.JPG 116 Ko
- bilan\_srn\_2020.pdf 917 Ko
- DOSSIER CM 14.06.22.pdf 1,2 Mo
- 22\_06\_17 - Capture Convocation CM Carros du 14\_06\_22.JPG 115 Ko